

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE  
GENERALE DE LA SHIN du 30 juin 2018.**

**1° RESOLUTION :**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 puis la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits comptes et, en conséquence, donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé et clôturé le 31 décembre 2017.

**2° RESOLUTION :**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative aux prestations consenties à la SARL SOPATEL.

**3° RESOLUTION :**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce, approuve la convention relative aux opérations de trésorerie avec certains actionnaires.

**4° RESOLUTION :**

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le déficit au compte report à nouveau.

**5° RESOLUTION :**

L'assemblée donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie du présent procès-verbal à effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.